

OPINION ABONNÉ

## A nouvelles dettes, nouveaux impôts

Taxer les plus aisés ne résoudra pas le problème de la dette; la redistribution des richesses passe par une refonte globale des systèmes fiscaux, selon François Mollat du Jourdin, président de MJ & Cie, à Genève et à Paris



**François Mollat du Jourdin\***

L'explosion de la dette résultant de l'épidémie de Covid-19 stimule l'imagination des «fiscophiles». Ils ne se contentent plus de collectionner les timbres fiscaux, mais cherchent à élargir la palette des taxations.



De la microtaxe prônée par l'initiative populaire lancée en Suisse en février dernier à l'instauration d'un impôt européen sur la fortune défendu par trois économistes français, en passant par un «impôt exceptionnel» sur les entreprises qui n'ont pas été pénalisées par l'épidémie et le confinement, ou encore la ponction supplémentaire sur les revenus tirés du capital pour les remettre au même niveau que ceux du travail comme le préconise Richard Murphy, professeur à la City University à Londres, les idées abondent et trouvent un certain écho dans la population.

## Offensive contre les fortunes

Ainsi, selon un sondage de YouGov publié mi-mai, 61% des Britanniques seraient favorables à une taxe sur la fortune pour les patrimoines de plus de 750 000 livres sterling (soit près de 900 000 francs suisses).

Il paraît en tout cas très étonnant que les marchés financiers se montrent relativement peu concernés par cet enjeu. Les bourses rebondissent alors que la dette des Etats flambe: en France, par exemple, elle sera passée de 100 à 120% du PIB en quelques mois. Faut-il alors craindre un réveil douloureux, qui signifierait une forte remontée des taux d'intérêt dans les Etats les plus endettés, également les plus fragiles?

Face à cette situation, les attitudes des personnes les plus fortunées divergent largement. Alors que certains considèrent que l'augmentation de la contribution fiscale des plus favorisés est inéluctable et relativement logique dans une période où la solidarité doit être renforcée, d'autres se montrent plus circonspects. Les points de vue semblent aussi varier fortement selon les lieux de domiciliation des personnes concernées. Etre «riche» en Suisse, en France ou en Allemagne n'a pas la même incidence.

### Différences entre la Suisse et la France

Rappelons, par exemple, que la France reste le pays où la charge fiscale est l'une des plus élevées du monde, puisqu'on y cumule, au-delà de taxes sociales significatives, un impôt sur le revenu, un impôt sur les successions et un impôt sur la fortune (limité, depuis 2017, au seul patrimoine immobilier).

Quoi qu'il en soit, la crise du Covid-19 a brutalement remis à l'ordre du jour la question de l'inégalité des richesses et c'est un sujet qui gagnera encore en actualité lorsque l'on commencera à comptabiliser les dégâts qu'elle a occasionnés, que ce soit sur le plan du chômage, de la pauvreté ou des faillites d'entreprises.

Il paraît donc probable que l'on assiste alors à un accroissement généralisé de la taxation des plus aisés, qu'il s'agisse des individus ou des entreprises. Il est d'ailleurs toujours étonnant de constater que le débat sur la taxation des riches porte souvent uniquement sur les personnes, alors que la manne potentielle que représentent les entreprises est considérablement plus importante (mais le débat butte vite sur des enjeux de politique internationale, comme le montre le projet de taxe GAFA en Europe).

Malgré le foisonnement des idées en matière de taxation, il semble qu'il n'y ait pas encore eu de réelle prise de conscience des conséquences de l'explosion de l'endettement.

L'urgence est en effet ailleurs, en portant assistance à ceux qui ont été les plus affectés par la crise. Cependant, lorsque cette prise de conscience interviendra, souhaitons que le sujet de la fiscalité ne soit pas abordé par le petit bout de la lorgnette. Nombre de propositions actuelles visent essentiellement à instaurer une taxation supplémentaire sur les actifs des personnes fortunées. Or ceci ne résoudra qu'une petite partie du problème.

Pour aboutir à une meilleure distribution de la richesse et corriger les écarts qui se sont creusés ces dernières décennies, une refonte globale des systèmes fiscaux sera nécessaire. Malheureusement, l'Europe n'étant pas prête à adopter un système unifié, indispensable pour faire naître un véritable sentiment de solidarité, les mesures seront prises au niveau des Etats.

Ainsi, en fin de compte, les plus fortunés, bien que conscients des enjeux et, pour certains, prêts à accroître leur contribution, pourront être tentés de faire usage de tous les outils à leur disposition, qu'il s'agisse d'optimisation ou de changement de leur lieu de résidence vers des juridictions jouant la carte de la concurrence fiscale plutôt que celle de la solidarité.

---

*\* François Mollat du Jourdin est président de MJ & Cie, «multi-family office» basé à Genève et à Paris*